Plan d'évaluation technique

pour

le programme d'étalonnage du MDN et des FAC Contrat de soutien en service (SES)

pour

Le ministère de la Défense nationale

Numéro de demande : W8486-184754 No du document MDN : SGDDI 5244126 Date : 19 novembre 2019

Préparé par :

Centre d'essais techniques de la qualité Administration centrale de la Défense nationale Édifice Major-général George R. Pearkes Ottawa (Ontario) K1A 0K2



AVIS

Cette documentation a été révisée par le Chargé de projet et ne contient pas de marchandises contrôlées.

NOTICE

This documentation has been reviewed by the Project Authority and does not contain controlled goods.

TABLE DES MATIÈRES

LIST	E DES	PIÈCES JOINTES	2
1	INTR 1.1 1.2	ADUCTION Aperçu de l'évaluation technique Résumé des critères techniques	3 3 4
2	CRIT 2.1 2.2	ÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES Exigences des critères techniques obligatoires Matrice de conformité de l'EDT	5 5 9
3	3.1 3.2	ERES TECHNIQUES COTÉS Exigences des critères techniques cotés Évaluation de la démonstration du SIG de l'entrepreneur Évaluation du Plan de gestion du programme Évaluation du Plan du soutien logistique intégré	11 11 22 28 35
LIST	E DES	PIÈCES JOINTES	

Pièce jointe 1 – Grilles d'évaluation technique

Classeur Microsoft Excel dont le nom est : « W8486-184754-G1-EvalTech »

Pièce jointe 2 – Matrice des capacités d'ETMD

Classeur Microsoft Excel dont le nom est : « W8486-184754-G2-TMDE-ETMD-Cap »

1 INTRODUCTION

1.1 Aperçu de l'évaluation technique

- 1.1.1 Les soumissionnaires doivent fournir la documentation nécessaire à l'appui de la conformité aux exigences, ce qui comprend les ébauches de plans, les formulaires remplis, les copies des attestations, les descriptions des services, les descriptions des installations, les brochures de l'entreprise ou toute autre documentation technique pertinente décrivant les installations et les services offerts et démontrant leur conformité. Les critères techniques obligatoires doivent être traités séparément, dans l'ordre présenté ci-dessous. Lorsque des références sont requises, les renseignements fournis par le soumissionnaire peuvent être vérifiés auprès de ses références pour confirmer l'exactitude desdits renseignements.
- 1.1.2 Le terme « soumissionnaire » est défini conformément au Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA), numéro d'ID 2003 (2019-03-04).
- 1.1.3 Pour les critères exigeant que le soumissionnaire répondre à une valeur spécifiée pour des contrats, des projets et des services antérieurs, la valeur requise identifiée dans la description du critère est en dollars canadiens et n'inclut pas les taxes.
- 1.1.4 S'il y a lieu, les ressources proposées doivent répondre aux exigences relatives aux études énoncées dans les critères d'évaluation. Les ressources proposées doivent avoir atteint le niveau d'éducation recherchée au sein d'une université, d'un collège ou d'un établissement d'enseignement secondaire canadien reconnu ou d'un établissement équivalent, comme il est établi par un organisme canadien d'évaluation des diplômes reconnu, si le diplôme a été obtenu à l'extérieur du Canada. La liste des organisations reconnues figure sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (www.cicdi.ca).
- 1.1.5 L'expérience des ressources proposées doit être prouvée et directement liée à la catégorie en question. Le soumissionnaire doit fournir des détails complets qui indiquent où, quand (c'est-à-dire le mois et l'année) et comment (c'est-à-dire au moyen de quelles activités et responsabilités) les qualifications et l'expérience indiquées ont été acquises. L'expérience acquise au cours des études n'est pas considérée comme de l'expérience professionnelle. Toute l'expérience professionnelle requise doit avoir été acquise dans un contexte de travail légitime et non dans le contexte des études. Les mois d'expérience indiqués pour un projet ou une activité dont une partie se déroule en même temps qu'un autre projet mentionné ne seront comptés qu'une seule fois.
- 1.1.6 Le Canada se réserve le droit d'effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Si les références ne confirment pas les qualifications requises ou les allégations d'expérience, la réponse correspondante sera considérée comme non conforme.

1.1.7 L'évaluation technique comprendra les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés. Les critères techniques obligatoires feront l'objet d'une évaluation de type « réussite ou échec ». Les soumissions qui ne respectent pas toutes les critères techniques obligatoires seront jugées non recevables. Seules les soumissions qui satisfont aux critères techniques obligatoires seront cotées par points en fonction des critères techniques cotés. Les soumissions qui n'obtiennent pas un minimum de 50 points au total pour les critères techniques cotés seront considérées comme non recevables.

1.2 Résumé des critères techniques

1.2.1 Les critères techniques sont résumés dans les tableaux 1 et 2. Les instructions pour les réponses des soumissionnaires et les directives d'évaluation sont détaillées dans les sections 2 et 3.

	Tableau 1 – Liste des critères techniques obligatoires			
Nº	Critères techniques obligatoires			
01	Certification ISO/IEC 17025			
O2	Expérience du soumissionnaire – Contrats de services techniques			
O3	Expérience du soumissionnaire – Services d'étalonnage			
O4	Gestionnaire du Programme d'étalonnage de l'entrepreneur			
O5	Gestionnaire des services de l'entrepreneur			
O6	Matrice de conformité de l'Énoncé des travaux (EDT)			
07	Présentation du plan de gestion du programme (PGP)			
O8	Présentation du plan opérationnel annuel de l'entrepreneur (OAE)			
O9	Présentation du plan de soutien logistique intégré (SLI)			
O10	Présentation du plan de gestion de l'information (GI)			
011	Présentation du plan d'assurance de la qualité (AQ)			

Tableau 2 – Résumé des critères techniques cotés				
Nº	Critères techniques cotés			
C1	Certification ISO/IEC 17025:2017 ou ISO/IEC 9001:2015	3		
C2	Distribution du travail d'étalonnage	15		
C3	Accréditations d'étalonnage de l'ETMD	20		
C4	Expérience d'étalonnage de l'ETMD	15		
C5	Expérience du soumissionnaire – Contrats de services techniques	3		
CS	du gouvernement			
C6	Engagement envers les délais d'exécution	8		
C7	Démonstration des capacités du SIG de l'entrepreneur	5		
C8	Responsable du programme d'étalonnage de l'entrepreneur 3			
C9	Gestionnaires de services de l'entrepreneur	3		
C10	Technicien du SIGRD – Mouvement de marchandises	1		
C11	Technicien du SIGRD – Gestion des ordres de travail	1		
C12	Exhaustivité du plan de gestion du programme	10		
C13	Exhaustivité du plan de gestion de l'information (GI)	3		
C14	Exhaustivité du plan de soutien logistique intégré (SLI)	7		

C15	Exhaustivité du plan d'assurance de la qualité (AQ)	1
C16	Engagement de gestion de l'environnement	2
	Maximum de points pouvant être attribués pour les critères cotés	100
	Note minimale requise pour réussir l'évaluation des critères techniques cotés	50

2 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

2.1 Exigences des critères techniques obligatoires

2.1.1 Les critères techniques obligatoires seront évalués selon le principe de la réussite ou de l'échec. Les documents justificatifs requis doivent être fournis à l'appui de la réussite.

	Tableau 3 – Exigences des critères techniques obligatoires				
N°	Critères techniques obligatoires	Documents justificatifs à l'appui			
01	Certification ISO/IEC 17025 Le soumissionnaire doit détenir une certification ISO/IEC 17025:2005 ou ISO/IEC 17025:2017 valide au moment de présenter la soumission.	Le soumissionnaire doit fournir une preuve de la certification ISO/IEC 17025 dans sa soumission.			
O2	Expérience du soumissionnaire – Contrats de services techniques A. Au moins trois (3) contrats pluriannuels de services techniques pour l'équipement existant d'une valeur cumulative totale d'au moins 5 millions de dollars pour chaque contrat cité doit avoir attribué à le soumissionnaire. OU B. Au moins deux (2) contrats pluriannuels de services techniques pour l'équipement existant d'une valeur cumulative totale d'au moins 10 millions de dollars pour chaque contrat cité doit avoir attribué à le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit satisfaire à la condition A ou à la condition B ci-dessus. Les contrats cités doivent avoir été délivrés au soumissionnaire et actifs au cours des cinq (5) dernières années à compter de la date de publication de la DP. Les contrats cités peuvent être des contrats achevés ou des contrats actifs en cours. La valeur cumulée totale du contrat comprend la valeur initiale	Le soumissionnaire doit, pour chaque contrat, joindre à sa proposition les renseignements suivants : a. Nº de référence (référence à un contrat) b. Titre du contrat c. Date de début (mois/année) d. Date de fin (mois/année) e. Les coordonnées du client, qui devraient inclure le nom de l'organisation, l'adresse de l'organisation, le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource à contacter f. Une description des services techniques Si des contrats supplémentaires sont cités pour démontrer la conformité à ce critère, tous les contrats cités seront considérés dans l'éventualité où l'un des contrats cités serait jugé non conforme.			

	Tableau 3 – Exigences des critère	es techniques obligatoires		
N° Critères techniques obligatoires		Documents justificatifs à l'appui		
	du contrat attribué plus la valeur de toutes les modifications. La valeur cumulée totale du contrat comprend les travaux exécutés dans le cadre du contrat plus de cinq (5) ans auparavant. La valeur cumulée totale du contrat comprend les travaux futurs qui ne sont pas encore exécutés, mais qui sont inclus dans la portée et la valeur du contrat.			
	Les services techniques comprennent les services d'étalonnage, d'ingénierie, de réparation, de révision ou de gestion du cycle de vie de l'équipement.			
О3	Expérience du soumissionnaire – Services d'étalonnage	Le soumissionnaire doit joindre à sa proposition une description des services		
	Le soumissionnaire doit avoir effectué des services d'étalonnage d'une valeur d'au moins quatre millions de dollars par année au cours des trois (3) dernières années à compter de la date de publication de la DP. Les services d'étalonnage pour les clients	d'étalonnage exécutés avec une ventilation par type de client (selon la définition du soumissionnaire) qui démontre clairement que le total des services d'étalonnage fournis au cours de chacune des trois (3) dernières années était d'au moins quatre millions de dollars par année.		
	externes et pour les clients internes inter- organisationnels seront acceptés pour satisfaire aux exigences de ce critère. Les étalonnages doivent avoir été effectués dans une installation certifiée ISO/IEC 17025.	Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'attestation, signée par le dirigeant principal des finances du soumissionnaire ou par un autre dirigeant d'entreprise détenant le titre de comptable professionnel agréé valide (ou l'équivalent national), attestant l'exactitude des renseignements fournis.		
04	Gestionnaire du Programme d'étalonnage de l'entrepreneur Le gestionnaire du programme d'étalonnage de l'entrepreneur proposé par le	Le soumissionnaire doit fournir une copie du curriculum vitae du gestionnaire du programme d'étalonnage de l'entrepreneur proposé.		
	de l'entrepreneur proposé par le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences minimales suivantes :	Le soumissionnaire doit fournir un résumé sous forme de tableau démontrant comment la ressource proposée satisfait à toutes les		
	 a. Éducation : Un diplôme universitaire ou diplôme collégial en administration des affaires, en génie ou en sciences; ET b. Expérience récente en gestion de 	exigences en matière d'expérience précisées dans la description des critères, avec les en- têtes de colonne suivants :		
	services techniques : Cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années (à compter de la clôture de la période de sollicitation) dans la gestion des projets/programmes pour les services techniques (selon la	 a. Nº de référence (référence à un projet ou à une activité mentionné dans le C.V.) b. Date de début (mois/année) c. Date de fin (mois/année) d. Durée (mois) [sans tenir compte du chevauchement de l'expérience avec des 		
	définition en O2) évalués à au moins 5 millions de dollars; ET	projets/activités concomitants] e. Projet/activité (titre et description de la façon dont le projet ou l'activité se		

Tableau 3 – Exigences des critères techniques obligatoires			
N°	Critères techniques obligatoires	Documents justificatifs à l'appui	
	c. Expérience dans la gestion des services d'étalonnage : Deux (2) années d'expérience dans la gestion des projets/programmes pour les services d'étalonnage évalués à 1 million \$ ou plus; ET d. Attestation de sécurité du personnel du gouvernement du Canada : SECRET. Les rôles du gestionnaire du programme d'étalonnage de l'entrepreneur et du gestionnaire des services de l'entrepreneur doivent être remplis par des ressources différentes.	rapporte expressément à l'expérience requise) Le soumissionnaire devrait fournir le numéro de fichier du programme de sécurité, le niveau de sécurité et la date de validité de la ressource proposée.	
O5	Gestionnaire des services de l'entrepreneur Le gestionnaire des services de l'entrepreneur proposé par le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences minimales précisées pour le rôle à l'appendice 11 de l'EDT: a. Éducation : Un diplôme universitaire ou collégial en technologie du génie ou en science; ET b. Expérience récente de la gestion des services techniques : Cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années (à compter de la clôture de la période de sollicitation) à titre de gestionnaire des services techniques, de gestionnaire de projet ou de gestionnaire de projet adjoint pour des projets de services techniques (selon la définition en O2) pluriannuels d'une valeur d'au moins 2 millions de dollars; ET c. Expérience dans la gestion des services d'étalonnage : Cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années (à compter de la clôture de la période de sollicitation) à titre de gestionnaire ou de gestionnaire adjoint d'un laboratoire d'étalonnage accrédité selon la norme ISO/IEC 17025; ET d. Attestation de sécurité du personnel du gouvernement du Canada : SECRET.	Le soumissionnaire doit fournir une copie du curriculum vitae du gestionnaire des services de l'entrepreneur proposé. Le soumissionnaire doit fournir un résumé sous forme de tableau démontrant comment la ressource proposée satisfait à toutes les exigences en matière d'expérience précisées dans la description des critères, avec les entêtes de colonne suivants : a. Nº de référence (référence à un projet ou à une activité mentionné dans le C.V.) b. Date de début (mois/année) c. Date de fin (mois/année) d. Durée (mois) [sans tenir compte du chevauchement de l'expérience avec des projets/activités concomitants] e. Projet/activité (titre et description de la façon dont le projet ou l'activité se rapporte expressément à l'expérience requise) Le soumissionnaire devrait fournir le numéro de fichier du programme de sécurité, le niveau de sécurité et la date de validité de la ressource proposée.	
	d'étalonnage de l'entrepreneur et du gestionnaire des services de l'entrepreneur		

	Tableau 3 – Exigences des critères techniques obligatoires				
N° Critères techniques obligatoires		Documents justificatifs à l'appui			
	doivent être remplis par des ressources différentes.				
O6	Matrice de conformité de l'énoncé des travaux (EDT) Les soumissionnaires doivent fournir une réponse dans toutes les cellules de réponse du soumissionnaire de la matrice de conformité de l'EDT. Toutes les exigences pour lesquelles un énoncé de conformité est mentionné exigent de fournir une réponse « Conforme ». Des pièces justificatives à l'appui des exigences précisées doivent être fournies aux endroits indiqués dans le modèle de matrice de conformité de l'EDT. Les pièces justificatives doivent être suffisantes pour démontrer la conformité à l'exigence.	Le soumissionnaire doit fournir une matrice de conformité de l'EDT remplie comme indiqué à la section 2.2 de la présente annexe G.			
O7	Présentation du plan de gestion du programme (PGP)	Le soumissionnaire doit présenter un plan de gestion du programme avec la proposition qui répond aux exigences précisées dans la LDEC/DD 100.001.			
O8	Présentation du plan opérationnel annuel (OAE) de l'entrepreneur	Le soumissionnaire doit présenter un plan opérationnel annuel de l'entrepreneur avec la proposition qui répond aux exigences précisées dans la LDEC/DD 200.001.			
O9	Plan de soutien logistique intégré (SLI)	Le soumissionnaire doit présenter un plan de SLI avec la proposition qui répond aux exigences précisées dans la LDEC/DD 300.001.			
O10	Plan de gestion de l'information (GI)	Le soumissionnaire doit présenter un plan de GI avec la proposition qui répond aux exigences précisées dans la LDEC/DD 300.002.			
O11	Plan d'assurance de la qualité (AQ)	Le soumissionnaire doit présenter un plan d'AQ avec la proposition qui répond aux exigences précisées dans la LDEC/DD 300.003.			

2.2 Matrice de conformité de l'EDT

- 2.2.1 Les soumissionnaires doivent répondre aux exigences précisées dans la matrice de conformité de l'Énoncé des travaux dans le fichier de MS Excel avec le nom de : « W8486-184754-G1-EvalTech » conformément aux instructions qui y sont fournies. La réponse du soumissionnaire doit être présentée dans le modèle MS Excel et des copies papier et électroniques doivent accompagner la soumission. En cas de divergence, la copie électronique aura préséance sur la copie papier.
- 2.2.2 Chaque ligne et paragraphe de l'EDT est présenté dans la matrice de conformité de l'EDT et désigné par un type d'exigence. Les soumissionnaires doivent fournir une réponse fondée sur le type de besoin (tableau 4) et des instructions supplémentaires aux endroits indiqués dans la matrice.

Tableau 4 – Exigences en matière de réponse des soumissionnaires selon la matrice de conformité de l'EDT			
Désignation de l'EDT	Réponse requise du soumissionnaire		
Titre	Aucune réponse n'est requise de la part du soumissionnaire.		
Information (INFO)	Le soumissionnaire doit répondre « Accepté ».		
	Une réponse portant la mention « Accepté » signifie que le soumissionnaire a lu et compris l'information présentée et qu'il accepte toutes les hypothèses ou contraintes que l'information peut contenir.		
Énoncé de conformité (EDC)	Le soumissionnaire doit répondre « Conforme ».		
	Une réponse portant la mention « conforme » signifie que le soumissionnaire se conforme à l'exigence au moment de la présentation de la soumission ou, en ce qui concerne les exigences en matière de prestation de services, que le soumissionnaire s'engage à se conformer à l'exigence au moment de la prestation du service. Il n'est pas nécessaire de fournir de pièces justificatives avec la proposition.		
Énoncé de conformité avec	Le soumissionnaire doit répondre « Conforme ».		
pièces justificatives (EDC-P)	Une réponse portant la mention « conforme » signifie que le soumissionnaire se conforme à l'exigence au moment de la présentation de la soumission ou, en ce qui concerne les exigences en matière de prestation de services, que le soumissionnaire s'engage à se conformer à l'exigence au moment de la prestation du service.		
	Le soumissionnaire doit fournir des pièces justificatives pour démontrer comment il se conformera à l'exigence.		

2.2.3 Des directives supplémentaires sont fournies dans la matrice de conformité de l'énoncé des travaux lorsque des pièces justificatives sont requises pour étayer une allégation de conformité. Ces pièces justificatives peuvent comprendre une description écrite de la façon dont l'exigence est satisfaite ou sera satisfaite, ainsi

que des références aux documents à l'appui. Le numéro de page doit être indiqué lorsqu'on renvoie aux documents à l'appui afin de faciliter la tâche des évaluateurs qui devront trouver l'information citée.

3 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

3.1 Exigences des critères techniques cotés

3.1.1 Les critères techniques cotés seront évalués conformément au guide de cotation mentionné ci-dessous.

	Tableau 5 – Critères techniques cotés				
N°	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui		Guide de cotation	
C1	Certification ISO/IEC 17025:2017 Au moment de présenter la soumission, le soumissionnaire devrait détenir :	Le soumissionnaire devrait présenter une copie de :	3 points :	certificat ISO/IEC 17025:2017 valide fourni pour tous les laboratoires d'étalonnage inclus dans la solution proposée.	
	a. une certification ISO/IEC 17025:2017 valide OU	a. son certificat ISO/IEC 17025:2017 OU	2 points:	certificat ISO/IEC 17025:2017 valide fourni pour au moins un laboratoire d'étalonnage inclus dans la solution proposée	
	b. une certification ISO/IEC 9001:2015 valide	b. son certificat ISO/IEC 9001:2015	1 point :	certificat ISO/IEC 9001:2015 valide fourni	
			0 point :	aucun certificat fourni	
			Remarque	:Les points ne sont pas cumulatifs. Les points seront attribués en fonction du plus haut niveau atteint.	
C2	Distribution du travail d'étalonnage Le soumissionnaire sera évalué en fonction du pourcentage des étalonnages de l'équipement de test, de mesure et de diagnostic (ETMD) doit être effectué par l'entrepreneur principal et non par des sous-traitants pour les articles énumérés dans la matrice des capacités de la liste	Le soumissionnaire devrait remplir la colonne «Distribution du travail» dans le modèle de feuille de calcul MS Excel dans la pièce jointe 2 avec le nom de fichier: « W8486-184754-G2-TMDE-ETMD-Cap ». Pour chaque pièce de ligne de l'ETMD, le soumissionnaire devrait indiquer qui effectuera l'étalonnage de l'élément en entrant « Entrepreneur principal » ou «	Les points seront attribués en fonction du pourcentage du total des éléments de la matrice de capacités de l'LPI attribués à l'entrepreneur principal pour l'étalonnage. La note calculée sera arrondie à deux décimales à l'aide de la fonction MS Excel ARRONDI: 15 points: 85,00% ou plus 10 points: 80,00% à 84,99%		

	Tableau 5 – Critères techniques cotés				
N°	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui	Guide de cotation		
	principale d'instruments (LPI) (pièce jointe 2).	Sous-traitant » pour la pièce de ligne spécifié. Une réponse en blanc sera interprétée comme indiquant que le soumissionnaire n'a pas la capacité d'étalonner l'élément de TMDE et qu'il l'attribue par conséquent à un «sous-traitant» pour l'étalonnage.	5 points: 70,00% à 74,99% 0 points: moins de 70.00%		
C3	Accréditations d'étalonnage de l'ETMD Le soumissionnaire sera évalué en fonction du nombre d'accréditations actuellement valides qui lui ont été délivrées pour les éléments de l'ETMD figurant dans la matrice des capacités de la liste principale d'instruments (LPI) (pièce jointe 2) qui sont applicables au Canada. L'accréditation des éléments d'ETMD doit avoir été délivrée par : a. le Service d'évaluation des laboratoires d'étalonnage (SELE) du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), ou b. une agence nationale d'accréditation équivalente, telle que l'American Association for Laboratory Accreditation (AALA ou A2LA), ou	Le soumissionnaire devrait remplir la colonne « Accréditations » du modèle de classeur MS Excel en pièce jointe 2 portant le nom de fichier : « W8486-184754-G2-TMDE-ETMD-Cap ». Pour chaque pièce de ligne de l'ETMD, le soumissionnaire devrait indiquer s'il détient une accréditation actuellement valide en indiquant « Oui » ou « Non » pour l'élément spécifié. Une réponse en blanc sera considérée comme « Non ».	Le pourcentage du total des éléments de la matrice des capacités de la LPI pour lesquels le soumissionnaire a obtenu une accréditation d'étalonnage applicable au Canada sera multiplié par 20 pour déterminer le nombre de points à attribuer pour ce critère. La note calculée sera arrondie à deux décimales à l'aide de la fonction MS Excel ARRONDI. Dix (10) éléments seront choisis au hasard parmi ceux que le soumissionnaire juge conformes à cette exigence. Le soumissionnaire sera alors avisé de fournir des copies des accréditations pour les éléments sélectionnés. Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir une copie de toute demande d'accréditation dans le délai précisé dans l'avis, sa soumission se		
	 c. l'American National Standards Institute (ANSI) ou le National Accreditation Board (ANAB). L'accréditation doit s'appliquer au Canada et doit être valide au moment de la présentation de la soumission. 		verra attribuer une note de zéro (0) pour ce critère. Si le soumissionnaire a indiqué qu'il possède moins de 10 accréditations des éléments d'ETMD, des copies des accréditations pour		

	Tableau 5 – Critères techniques cotés				
N°	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui	Guide de cotation		
			tous les éléments seront requises et devront accompagner la soumission.		
C4	Expérience d'étalonnage de l'ETMD Le soumissionnaire sera évalué en fonction du nombre d'accréditations des éléments d'ETMD figurant dans la matrice des capacités de la LPI (pièce jointe 2) qu'il a réussi à étalonner au cours des trois (3) dernières années à compter de la clôture de la période de sollicitation.	Le soumissionnaire doit remplir la colonne « Étalonnages terminés » du modèle de classeur MS Excel en pièce jointe 2 portant le nom de fichier : « W8486-184754-G2-TMDE-ETMD-Cap ». Pour chaque pièce de ligne de l'ETMD, le soumissionnaire devrait indiquer s'il a réussi un étalonnage au cours des trois (3) dernières années en entrant « Oui » ou « Non » pour l'élément spécifié. Une réponse en blanc sera considérée comme « Non ».	Le pourcentage du total des éléments de la matrice des capacités de la LPI pour lesquels le soumissionnaire a effectué un étalonnage réussi au cours des trois (3) dernières années sera multiplié par 15 pour déterminer le nombre de points à attribuer pour ce critère. La note calculée sera arrondie à deux décimales à l'aide de la fonction MS Excel ARRONDI. Dix (10) éléments seront choisis au hasard parmi ceux que le soumissionnaire juge conformes à cette exigence. Le soumissionnaire devra ensuite fournir des copies des rapports d'étalonnage ou des certificats d'étalonnage pour les éléments sélectionnés (le nom et l'emplacement du client peuvent être omis). Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir une copie du rapport d'étalonnage ou du certificat d'étalonnage pour tout élément qui, selon lui, satisfait aux exigences de ce critère, dans le délai précisé dans l'avis, la soumission se verra attribuer une note de zéro (0) pour ce critère. Si le soumissionnaire a indiqué qu'il a étalonné moins de 10 éléments d'ETMD, les renseignements demandés ci-dessus doivent accompagner la soumission pour chaque élément.		

	Tableau 5 – Critères techniques cotés			
Nº	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui	Guide de cotation	
C5	Expérience du soumissionnaire – Contrats de services techniques du gouvernement	Le soumissionnaire devrait, pour chaque contrat, joindre à sa soumission les renseignements suivants :	1 point pour chaque contrat qui satisfait à l'exigence, jusqu'à concurrence de 3 points.	
	Le soumissionnaire devrait avoir réalisé plusieurs contrats de services techniques pluriannuels pour les clients du gouvernement à l'appui de l'équipement existant d'au moins de cinq millions de dollars en valeur totale du contrat pour chaque contrat cité. Les contrats cités doivent avoir été actifs au cours des huit (8) dernières années à compter de la date de publication de la DP. Les contrats cités peuvent être des contrats achevés ou des contrats en cours. Les services techniques comprennent les services d'étalonnage, d'ingénierie, de réparation, de révision ou de gestion du cycle de vie de l'équipement. Government customers may be Canadian or non-Canadian and may be at the municipal, regional, provincial, territorial, state or federal level.	 a. Nº de référence (référence à un projet ou à une activité) b. Titre du contrat c. Date de début (mois/année) d. Date de fin (mois/année) e. Les coordonnées du client du gouvernement, qui devraient inclure le nom de l'organisation, l'adresse de l'organisation, le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource à contacter f. Une description des services techniques 		

	Tableau 5 – Critères techniques cotés			
Nº	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui	Guide de cotation	
C6	Engagement moyen en matière de délai d'exécution – Étalonnages Le délai d'exécution moyen pour les étalonnages est précisé au paragraphe 2.7.5 de l'EDT à l'annexe A de la DP, soit 10 jours ouvrables. Les soumissionnaires seront évalués en fonction de leur volonté de s'engager à respecter un délai d'exécution moyen plus rapide, à compter de l'année 2 du contrat. Le délai d'exécution moyen sera rajusté dans le contrat en fonction de l'engagement pris par le soumissionnaire retenu en réponse à ce critère.	Le soumissionnaire doit fournir un énoncé d'engagement concernant le délai d'exécution moyen pour les étalonnages.	points : Le soumissionnaire s'engage à respecter un délai d'exécution moyen de pour les étalonnages : 8 points : Moins de 4 jours ouvrables 6 points : 4 jours ouvrables 5 points : 5 jours ouvrables 4 points : 6 jours ouvrables 3 points : 7 jours ouvrables 2 points : 8 jours ouvrables 0 point : Plus de 8 jours ouvrables 0 point : Plus de 8 jours ouvrables 0 point : aucun engagement pris Les réponses qui ne sont pas des nombres entiers seront arrondies au nombre entier supérieur; par exemple, une réponse de 8,1 jours ouvrables.	
C7	Démonstration du SIG de l'entrepreneur Le soumissionnaire doit démontrer les capacités du SIG proposé par l'entrepreneur qui répond aux facteurs d'évaluation précisés dans le tableau 6 présenté à la section 3.2 ci-dessous. La démonstration de la capacité peut se faire au moyen d'un produit interactif, de vidéos, de captures d'écran, de textes descriptifs, de brochures système, de diaporamas ou d'une combinaison des éléments mentionnés.	Le soumissionnaire doit fournir une démonstration des capacités du SIG de l'entrepreneur proposé sur support CD/DVD/USB avec la proposition au moment de la présentation de la soumission. La démonstration du SIG de l'entrepreneur sera évaluée en fonction de la capacité existante par rapport à une capacité prévue qui n'existe pas actuellement. Si la capacité n'existe pas actuellement, le soumissionnaire doit alors décrire comment elle sera mise en œuvre à temps pour l'exécution des travaux afin de se voir attribuer les points associés.	Aucuns points (0) ne seront accordés si le La démonstration du SIG de l'entrepreneur n'est pas fournie au moment de la présentation de la soumission. Les soumissionnaires ne disposeront pas de plus de temps pour préparer la démonstration du SIG de l'entrepreneur. Le total des points de démonstration attribués pour les réponses aux exigences précisées au tableau 6 – Exigences de démonstration du SIG de l'entrepreneur sera normalisé à une note sur 5 points, qui seront inclus dans les critères techniques cotés. La note calculée sera arrondie à deux décimales à l'aide de la fonction MS Excel ARRONDI.	

	Tableau 5 – Critères techniques cotés			
N°	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui	Guide de cotation	
C8	Responsable du programme d'étalonnage de l'entrepreneur L'expérience du gestionnaire du programme d'étalonnage de l'entrepreneur du soumissionnaire sera évaluée en fonction du nombre d'années d'expérience à titre de gestionnaire de compte ou de gestionnaire de projet pour des projets pluriannuels de services techniques évalués à au moins cinq millions de dollars.	Le soumissionnaire devrait fournir un résumé sous forme de tableau démontrant comment la ressource proposée satisfait à toutes les exigences en matière d'expérience précisées dans la description des critères, avec les en-têtes de colonne suivants : a. Nº de référence (référence à un projet ou à une activité mentionné dans le C.V.) b. Date de début (mois/année) c. Date de fin (mois/année) d. Durée (mois) [sans tenir compte du chevauchement de l'expérience avec des projets/activités concomitants] e. Projet/activité (titre et description de la façon dont le projet ou l'activité se rapporte spécifiquement à l'expérience requise)	3 points: plus de 20 ans 2 points: plus de 16 ans 1 point: plus de 12 ans 0 point: 12 ans ou moins	
C9	Gestionnaires de services de l'entrepreneur L'expérience du gestionnaire de service de l'entrepreneur proposé par le soumissionnaire sera évaluée en fonction du nombre d'années d'expérience à titre de gestionnaire des services techniques pour un contrat de services d'étalonnage ou de gestionnaire ou de gestionnaire adjoint d'un laboratoire d'étalonnage accrédité ISO/IEC 17025.	Le soumissionnaire doit fournir une copie du curriculum vitae du gestionnaire des services de l'entrepreneur proposé. Le soumissionnaire devrait fournir un résumé sous forme de tableau démontrant comment la ressource proposée satisfait à toutes les exigences en matière d'expérience précisées dans la description des critères, avec les en-têtes de colonne suivants : a. No de référence (référence à un projet ou à une activité mentionné dans le C.V.) b. Date de début (mois/année)	3 points: plus de 12 ans 2 points: plus de 9 ans 1 point: plus de 6 ans 0 point: 6 ans ou moins	

	Tableau 5 – Critères techniques cotés			
N°	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui		Guide de cotation
		 c. Date de fin (mois/année) d. Durée (mois) [sans tenir compte du chevauchement de l'expérience avec des projets/activités concomitants] e. Projet/activité (titre et description de la façon dont le projet ou l'activité se rapporte spécifiquement à l'expérience requise) 		
C10	 Technicien du SIGRD – Mouvement de marchandises La ressource proposée par le soumissionnaire devrait satisfaire à toutes les exigences suivantes : a. Diplôme d'études secondaires OU combinaison acceptable d'études, de formation et d'expérience. b. Au moins trois (3) années d'expérience pertinente dans l'administration des mouvements de marchandises. c. Au moins trois (3) années d'expérience en saisie et en vérification de données dans un système de planification des ressources de l'entreprise (PRE) basé sur SAP. d. Attestation de sécurité du personnel du gouvernement du Canada : SECRET. Un diplôme d'études universitaires ou collégiales sera accepté au lieu d'un diplôme d'études secondaires. 	Le soumissionnaire devrait fournir une copie du curriculum vitae du technicien du SIGRD proposé pour le mouvement des marchandises. Le soumissionnaire devrait fournir un résumé sous forme de tableau démontrant comment la ressource proposée satisfait à toutes les exigences en matière d'expérience précisées dans la description des critères, avec les en-têtes de colonne suivants : a. N° de référence (référence à un projet ou à une activité mentionné dans le C.V.) b. Date de début (mois/année) c. Date de fin (mois/année) d. Mois (sans tenir compte du chevauchement de l'expérience avec des projets/activités concomitants) e. Projet/activité (titre et description de la façon dont le projet ou l'activité se rapporte spécifiquement à l'expérience	1 point : 0 point :	les ressources proposées satisfont à toutes les exigences aucune réponse, ou la ressource proposée ne répond pas à toutes les exigences
	Les deux rôles associés au système SIGRD doivent être occupés par différentes	requise) Le soumissionnaire devrait fournir le numéro de fichier du programme de		

	Tableau 5 – Critères techniques cotés			
N°	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui	Guide de cotation	
	ressources conformément aux règles de responsabilité du système.	sécurité, le niveau de sécurité et la date de validité de la ressource proposée.		
C11	Technicien du SIGRD – Gestion des ordres de travail La ressource proposée par le soumissionnaire devrait satisfaire à toutes les exigences suivantes : a. Diplôme d'études secondaires OU combinaison acceptable d'études, de formation et d'expérience. b. Au moins trois (3) années d'expérience pertinente dans l'administration des ordres de travail. c. Au moins trois (3) années d'expérience en saisie et en vérification de données dans un système de planification des ressources de l'entreprise (PRE) basé sur SAP. d. Attestation de sécurité du personnel du gouvernement du Canada : SECRET. Un diplôme d'études universitaires ou collégiales sera accepté au lieu d'un diplôme d'études secondaires. Les deux rôles associés au système SIGRD doivent être occupés par différentes ressources conformément aux règles de responsabilité du système.	Le soumissionnaire devrait fournir une copie du curriculum vitae du technicien du SIGRD proposé pour le mouvement des marchandises. Le soumissionnaire devrait fournir un résumé sous forme de tableau démontrant comment la ressource proposée satisfait à toutes les exigences en matière d'expérience précisées dans la description des critères, avec les en-têtes de colonne suivants : a. Nº de référence (référence à un projet ou à une activité mentionné dans le C.V.) b. Date de début (mois/année) c. Date de fin (mois/année) d. Mois (sans tenir compte du chevauchement de l'expérience avec des projets/activités concomitants) e. Projet/activité (titre et description de la façon dont le projet ou l'activité se rapporte spécifiquement à l'expérience requise) Le soumissionnaire devrait fournir le numéro de fichier du programme de sécurité, le niveau de sécurité et la date de validité de la ressource proposée.	1 point : les ressources proposées satisfont à toutes les exigences 0 point : aucune réponse, ou la ressource proposée ne répond pas à toutes les exigences	

	Tableau 5 – Critères techniques cotés			
Nº	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui	Guide de cotation	
C12	Exhaustivité du plan de gestion du programme L'exhaustivité du contenu fourni en réponse aux exigences énoncées à la section 10.3 de la description de l'élément de données pour la LDEC/DD 100.001	Le soumissionnaire devrait soumettre un plan de gestion du programme dûment rempli, accompagné de réponses détaillées aux exigences énoncées à la section 10.3 de la description de l'élément de données pour la LDEC/DD 100.001.	L'ébauche du PGP du soumissionnaire sera évaluée conformément aux directives détaillées en matière de notation spécifiées à la section 3.4 ci-dessous. La note calculée sera arrondie à deux décimales à l'aide de la fonction MS Excel ARRONDI.	
C13	Exhaustivité du plan de gestion de l'information (GI) L'exhaustivité du contenu fourni en réponse aux exigences énoncées à la section 10.3 de la description de l'élément de données pour la LDEC/DD 300.002	Le soumissionnaire devrait soumettre un plan de gestion de l'information dûment rempli, accompagné de réponses détaillées aux exigences énoncées à la section 10.3 de la description de l'élément de données pour la LDEC/DD 300.002, y compris une description du système d'information de gestion de l'entrepreneur (SIGE) et du plan de GI en ce qui concerne: a. mise en œuvre dans tous les emplacements du MDN; b. méthodes d'accès pour les utilisateurs du MDN (terminaux, licences, etc.); c. restrictions d'accès des utilisateurs; d. utilisateurs concurrents; e. méthode de stockage des données, emplacements et sécurité; f. sécurité physique de l'infrastructure de GI; g. cybersécurité et prévention des virus; h. sauvegarde et reprise après sinistre; i. délais de réponse et de récupération des données; j. fiabilité du système; k. disponibilité du système pendant les travaux d'entretien prévus et imprévus; l. évolution attendue de la SIGE tout au long du projet	Les points seront attribués selon la formule suivante: Cote = (N ÷ 12) x 3 N = Le nombre d'exigences pour lesquelles le soumissionnaire a fourni une réponse détaillée décrivant comment le plan de GI proposé par le soumissionnaire répond à l'exigence La note calculée sera arrondie à deux décimales à l'aide de la fonction MS Excel ARRONDI.	

	Tableau 5 – Critères techniques cotés				
Nº	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui	Guide de cotation		
C14	Exhaustivité du plan de soutien logistique intégré (SLI) L'exhaustivité du contenu fourni en réponse aux exigences énoncées à la section 10.3 de la description de l'élément de données pour la LDEC/DD 300.001	Le soumissionnaire devrait soumettre un plan de soutien logistique intégré dûment rempli, accompagné de réponses détaillées aux exigences énoncées à la section 10.3 de la description de l'élément de données pour la LDEC/DD 300.001.	L'ébauche du PGP du soumissionnaire sera évaluée conformément aux directives détaillées en matière de notation spécifiées à la section 3.5 ci-dessous. La note calculée sera arrondie à deux décimales à l'aide de la fonction MS Excel ARRONDI.		
C15	Exhaustivité du plan d'assurance de la qualité (AQ) L'exhaustivité du contenu fourni en réponse aux exigences énoncées à la section 10.3 de la description de l'élément de données pour la LDEC/DD 300.003	Le soumissionnaire devrait soumettre un plan d'assurance de la qualité dûment rempli, accompagné de réponses détaillées aux exigences énoncées à la section 10.3 de la description de l'élément de données pour la LDEC/DD 300.003, notamment : a. Description de la structure organisationnelle, de la formation, des rôles et des responsabilités affectés à la prestation de services et de processus d'assurance qualité dans tous les domaines d'activité de l'EDT b. matrice de traçabilité des éléments des exigences de qualité spécifiées aux paragraphes correspondants du plan d'assurance qualité c. Description des processus, outils et techniques utilisés pour effectuer l'AQ sur les processus et équipements du programme d'étalonnage répertoriés dans la liste principale d'instruments d. Le plan d'assurance de la qualité doit décrire les processus, les outils et les techniques nécessaires pour effectuer des examens de l'équipe de gestion	Les points seront attribués selon la formule suivante: Cote = (N ÷ 5) x 1 N = Le nombre d'exigences pour lesquelles le soumissionnaire a fourni une réponse détaillée décrivant comment le plan d'assurance de la qualité proposé par le soumissionnaire répond à l'exigence. La note calculée sera arrondie à deux décimales à l'aide de la fonction MS Excel ARRONDI.		

	Tableau 5 – Critères techniques cotés			
N°	Critères techniques cotés	Documents justificatifs à l'appui		Guide de cotation
		conjointe et de l'équipe de services intégrés. e. Le plan d'assurance de la qualité doit décrire les processus, les outils et les techniques de protection contre les menaces de cybersécurité et de prévention des virus pour le TMDE et l'EFG lorsqu'ils sont en possession et utilisés de l'entrepreneur		
C16	Engagement de gestion de l'environnement Au moment de présenter la soumission, le soumissionnaire devrait détenir : a. Une certification ISO/IEC 14001:2015 valide OU b. Un plan ministériel de gestion environnementale conforme aux exigences de la norme ISO/CEI 14001:2015	Le soumissionnaire doit fournir un énoncé d'engagement pour respecter les exigences de la norme ISO/CEI 14001:2015 pendant toute la durée du contrat. Le soumissionnaire devrait aussi présenter une copie de ce qui suit : a. Certificat ISO/IEC 14001:2015 OU b. Plan ministériel de gestion environnementale	2 points :	Fourniture du certificat ISO/IEC 14001:2015 valide et de l'énoncé d'engagement pour respecter les exigences de la norme ISO/CEI 14001:2015 pendant toute la durée du contrat. Le Plan de gestion environnementale démontre comment le soumissionnaire se conformera aux exigences d'ISO/CEI 14001:2015 et fourniture de l'énoncé d'engagement pour respecter les exigences d'ISO/CEI 14001:2015 pendant toute la
			0 point :	durée du contrat. Aucun certificat ISO/IEC 14001:2015 ni Plan de gestion environnementale fourni.

3.2 Évaluation de la démonstration du SIG de l'entrepreneur

- 3.2.1 La démonstration par le soumissionnaire des capacités du système d'information de la gestion de l'entrepreneur (SIGE) proposé sera évaluée en fonction des facteurs d'évaluation des besoins décrits ci-dessous et conformément aux lignes directrices correspondantes du guide de cotation.
- 3.2.2 L'expression « points de démonstration » est utilisée dans la section sur la notation de la démonstration du SIGE afin de distinguer le système de notation détaillé utilisé ici du système de notation par points utilisé pour les autres critères techniques évalués. Le total des points de démonstration attribués pour la démonstration du SIGE sera appliqué au critère technique coté C7, tel que le précise la section 3.2.1 ci-dessus.
- 3.2.3 Une note de 0 point de démonstration sera attribuée si le facteur d'évaluation n'est pas abordé dans la démonstration du SIGE ou si le besoin n'est pas clairement démontré. Le facteur d'évaluation se verra attribuer 0 point de démonstration si le soumissionnaire se contente d'alléguer qu'une capacité existe ou existera, sans justifier cette allégation en la démontrant.
- 3.2.4 Une note de 1 point de démonstration sera attribuée si la capacité n'existe pas actuellement, mais que le soumissionnaire a clairement décrit comment la capacité sera atteinte à temps pour l'exécution des travaux prévus au contrat.
- 3.2.5 Une note de 2 points de démonstration sera attribuée si le soumissionnaire démontre clairement que la capacité du SIGE proposé existe déjà et qu'elle a été utilisée de façon opérationnelle avant la date de la clôture de la période de sollicitation. Le soumissionnaire doit indiquer l'année où la capacité a été mise en œuvre pour la première fois à des fins opérationnelles dans son SIGE.
- 3.2.6 Une note de 3 points de démonstration sera attribuée si l'allégation de capacité existante et d'utilisation opérationnelle antérieure est appuyée par des lettres d'attestation de clients ou des références d'observateurs externes (coordonnées requises) qui attesteront de l'état opérationnel de la capacité.

Tableau 6 – Exigences de démonstration du SIG de l'entrepreneur			
N°	Facteur d'évaluation du besoin	Instructions supplémentaires	
C7-1	Peut fournir le SIGE aux emplacements du MDN : - Centre d'essais techniques de la qualité, Gatineau (Québec) - 4e Escadre Cold Lake – 1er Escadron de maintenance (Air), Cold Lake (Alberta); - Installations de maintenance de la flotte Cape Breton, Esquimalt (Colombie-Britannique); et - Installations de maintenance de la flotte Cape Scott, Halifax (Nouvelle-Écosse)	Décrire comment le système sera implémenté à travers plusieurs sites clients.	
C7-2	Doit être conforme à la norme ISO/IEC 17025 – Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais.	Décrire comment le SIGE est conforme à la norme ISO/IEC 17025, comment il s'y prend pour mesurer afin d'assurer la conformité ou fournir un certificat de conformité.	
C7-3	Doit être exploitable sous MS Windows ou accessible par une interface Web sécurisée.	Décrire le système d'exploitation et l'accessibilité pour les usagers.	
	Doit avoir la capacité d'enregistrer les données suivantes pour les critères C7-4 à C7-39 :	Démontrer comment les données pour chacun des champs précisés seront entrées dans le SIGE	
C7-4	Description de l'instrument : Fiche d'équipement (FE)		
C7-5	Description de l'instrument : Nom		
C7-6	Description de l'instrument : Numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO)		
C7-7	Description de l'instrument : Marque		
C7-8	Description de l'instrument : Modèle		
C7-9	Description de l'instrument : Option matériel		
C7-10	Description de l'instrument : Option logiciel		
C7-11	Description de l'instrument : Révision du micrologiciel		
C7-12	Description de l'instrument : Logiciel		
C7-13	Description de l'instrument : Fournisseur		
C7-14	Description de l'instrument : Code à barres		
C7-15	Identification du client : Propriétaire de l'équipement et adresse : Division et magasin		
C7-16	Suivi des biens : Réception		
C7-10	Suivi des biens : Néception Suivi des biens : Déplacement et contrôle tout au long du		
J. 17	processus d'étalonnage		
C7-18	Suivi des biens : Aliénation		
C7-19	Informations sur les services d'étalonnage : Avis de rappel		
C7-20	Informations sur les services d'étalonnage : Période		
	d'intervalle d'étalonnage		
C7-21	Informations sur les services d'étalonnage : Numéro des ordres de travail		
C7-22	Informations sur les services d'étalonnage : État des ordres de travail		

Tableau 6 – Exigences de démonstration du SIG de l'entrepreneur			
Nº	Facteur d'évaluation du besoin	Instructions supplémentaires	
C7-23	Informations sur les services d'étalonnage : État de l'instrument		
C7-24	Informations sur les services d'étalonnage : Date(s) d'essai ou d'étalonnage		
C7-25	Informations sur les services d'étalonnage : Utilisateur saisissant les données		
C7-26	Informations sur les services d'étalonnage : Nom du technicien d'étalonnage		
C7-27	Informations sur les services d'étalonnage : Lieu où l'étalonnage a été effectué. Si l'étalonnage est effectué sur place, l'emplacement doit être indiqué.		
C7-28	Informations sur les services d'étalonnage: Méthode d'étalonnage: Identification de la méthode utilisée et de tout plan ou méthode d'échantillonnage pertinent pour les données.		
C7-29	Informations sur les services d'étalonnage : Points de mesure de l'étalonnage		
C7-30	Informations sur les services d'étalonnage : Résultats de l'étalonnage avec les données avant et après l'étalonnage		
C7-31	Informations sur les services d'étalonnage : Incertitudes liées à la mesure : La mention de tout écart par rapport à une méthode normalisée et de toute condition environnementale susceptible d'influer sur les résultats.		
C7-32	Informations sur les services d'étalonnage : Les résultats des essais ou de l'étalonnage avec les unités		
C7-33	Informations sur les services d'étalonnage : Date d'échéance de l'étalonnage		
C7-34	Informations sur les services d'étalonnage: Autorité de publication: Le nom, le poste et la signature ou toute autre identification de la personne qui accepte la responsabilité du rapport et de la date de publication du rapport.		
C7-35	Informations sur les services d'étalonnage : Pièces jointes, y compris les certificats émis		
C7-36	Informations sur les services d'étalonnage : Étalons(s) utilisé(s) – Identificateur de l'étalon		
C7-37	Informations sur les services d'étalonnage : Étalons(s) utilisé(s) – Nom de l'étalon		
C7-38	Informations sur les services d'étalonnage : Étalons(s) utilisé(s) – Date du dernier étalonnage au moment de l'utilisation de l'étalon		
C7-39	Informations sur les services d'étalonnage : Étalons(s) utilisé(s) – Date d'échéance de l'étalonnage au moment de l'utilisation de l'étalon		
C7-40	Le SIGE doit démontrer la traçabilité électronique de la chaîne ininterrompue de preuves menant à un laboratoire central de métrologie qui détient les étalons nationaux pour toutes les mesures, comme le précise : l'annexe A, paragraphe 5.4, Entretien du matériel et des étalons d'étalonnage		
C7-41	Le SIGE doit prendre en charge plusieurs types d'intervalles d'étalonnage décrits au paragraphe 3.8.4 de l'annexe A.		

	Tableau 6 – Exigences de démonstration du SIG de l'entrepreneur			
N°	Facteur d'évaluation du besoin	Instructions supplémentaires		
C7-42	Un outil de réglage automatisé de l'intervalle d'étalonnage doit être disponible dans le SIGE.	La méthode est entièrement automatisée.		
C7-43	Un outil de réglage automatisé de l'intervalle d'étalonnage devrait être disponible dans le SIGE.	L'ajustement de l'intervalle d'étalonnage permet d'augmenter et de diminuer la période d'intervalle.		
C7-44	La méthodologie pour tout ajustement de l'intervalle d'étalonnage doit être clairement documentée conformément à la norme ISO 17025.			
C7-45	Bibliothèque technique accessible par l'entremise du SIGE avec capacité de recherche et de filtrage.			
C7-46	Le MDN peut téléverser des documents à la bibliothèque technique par l'entremise du SIGE.			
C7-47	Fournit des rapports types à l'appui d'un cadre de gestion du rendement			
C7-48	Fournit des rapports types, notamment : Certificat d'étalonnage et fiche de données d'essai figurant à l'appendice 13. (Ce rapport doit être enregistré dans le SIGRD et le SIGE.)			
C7-49	Fournit des rapports types, notamment : Rapport hors tolérances, comme le décrit l'annexe A, au paragraphe 5.6.			
C7-50	Fournit des rapports types, notamment : Objectifs du Programme d'étalonnage du MDN et des FCA tel que précisé à l'appendice 1 de l'annexe A, et à l'appendice 3 Description du Programme d'étalonnage du MDN et des FCA.			
C7-51	Le SIGE doit inclure un outil de production de rapports pour créer des rapports personnalisés.			
C7-52	Le système de production de rapports doit comporter une sélection de critères de filtrage.	Il doit disposer d'un outil de production de rapports interactif.		
C7-53	Le système de production de rapports devrait être doté d'un outil interactif tel qu'un tableau de bord avec des vues permettant de prendre en charge différents types d'utilisateurs.	Dispose d'un tableau de bord utilisateur/client.		
C7-54	Le système de production de rapports devrait être doté d'un outil interactif tel qu'un tableau de bord avec des vues permettant de prendre en charge différents types d'utilisateurs.	Permet de filtrer les paramètres.		
C7-55	Le système de production de rapports devrait être doté d'un outil interactif tel qu'un tableau de bord avec des vues permettant de prendre en charge différents types d'utilisateurs.	Permet d'utiliser différentes vues en fonction de l'utilisateur ou du type d'utilisateur.		
C7-56	Le SIGE doit être capable d'exporter toutes les données vers MS Excel (.xls).			
C7-57	L'entrepreneur doit permettre l'accès en lecture-écriture du SIGE et de sa base de données à l'autorité de projet et aux représentants désignés du MDN sur une base continue.			
C7-58	L'entrepreneur doit fournir un plan de stockage et de sauvegarde de toutes les données du MDN, y compris le stockage mensuel hors site, pendant toute la durée du contrat.			

	Tableau 6 – Exigences de démonstration du SIG de l'entrepreneur			
N°	Facteur d'évaluation du besoin	Instructions supplémentaires		
C7-59	Les entrepreneurs devraient avoir la possibilité d'interagir avec une technologie compatible avec le module d'orchestration de processus (OP) de SAP en vue de permettre l'interaction future avec le SIGRD.			
C7-60	Le SIGE devrait être capable d'interagir avec les logiciels d'étalonnage tels que MetCal, SureCal ou toute autre application d'étalonnage dédiée du fabricant d'équipement d'origine (FEO) et capable de transférer et de stocker automatiquement les données d'étalonnage.	Possède la capacité d'acquisition automatisée des données.		
C7-61	Le SIGE devrait être capable d'interagir avec les logiciels d'étalonnage tels que MetCal, SureCal ou toute autre application d'étalonnage dédiée du fabricant d'équipement d'origine (FEO) et capable de transférer et de stocker automatiquement les données d'étalonnage.	Peut être utilisé avec MetCal.		
C7-62	Le SIGE devrait être capable d'interagir avec les logiciels d'étalonnage tels que MetCal, SureCal ou toute autre application d'étalonnage dédiée du fabricant d'équipement d'origine (FEO) et capable de transférer et de stocker automatiquement les données d'étalonnage.	Peut être utilisé avec SurCal.		
C7-63	Le SIGE devrait être capable d'interagir avec les logiciels d'étalonnage tels que MetCal, SureCal ou toute autre application d'étalonnage dédiée du fabricant d'équipement d'origine (FEO) et capable de transférer et de stocker automatiquement les données d'étalonnage.	Peut être utilisé avec les logiciels du FEO.		
C7-64	Les documents doivent être conservés pendant sept ans ou trois intervalles d'étalonnage, le plus long des deux étant retenu, à moins qu'une demande précise de conservation plus longue soit faite par le client.			
C7-65	L'entrepreneur doit former le personnel du centre d'étalonnage et le personnel de gestion du programme à l'utilisation du SIGE.	L'entreprise dispose d'une trousse de formation complète pour le SIGE.		

	C7 – Processus de normalisation des cotes de démonstration du		
	SIG de l'entrepreneur :		
Α	Nombre total de facteurs d'évaluation	Α	65
В	Maximum de points de démonstration par facteur d'évaluation	В	3
С	Maximum de points de démonstration total possible :	C = A X B	195
	Exemple de calcul des points pour le critère C7 :		
D	Total des points de démonstration attribués au soumissionnaire	D	115
Ε	Pourcentage du nombre maximal de points de démonstration	$E = D \div C$	59%
F	Total des points possibles pour le critère C7 – Démonstration du		
	SIG de l'entrepreneur	F	5
G	Note brute attribuée pour le critère C7	G = E X F	2.9487
Н	Total des points attribués pour le critère C7	H = G (arrondi)	2.95

3.3 Évaluation du Plan de gestion du programme

Le critère d'évaluation C-12 pour le Plan de gestion du programme proposé par le soumissionnaire sera évalué conformément à la méthode de notation suivante. Les directives de notation pour chaque élément de C-12 sont fournies ci-dessous.

Nº	Critères techniques cotés	Pondération	Cote (0-3)	Note pondérée
C12-1	Organigramme et interfaces	5%	2	0,10
C12-2	Maturité de la Charte relationnelle proposée	10%	3	0,30
C12-3	Suivi et contrôle de la gestion du programme	10%	2	0,20
C12-4	Suivi et contrôle de la gestion des tâches	10%	3	0,30
C12-5	Suivi et contrôle de la gestion des risques	15%	2	0,30
C12-6	Plan d'activation des ressources, installations et services	30%	3	0,90
C12-7	Contrôle de gestion de la sécurité	4%	2	0,08
C12-8	Processus d'amélioration continue de la gestion du rendement	8%	2	0,16
C12-9	Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)	4%	3	0,12
C12-10	Entreprises autochtones et stratégies d'amélioration de l'emploi	4%	3	0,12
	Note totale pondérée	100%		2,58

C12	Exhaustivité du Plan de gestion du programme	
Α	Note pondérée totale attribuée (sur 3)	2,58
В	Nombre maximal de points disponibles pour l'intégralité du Plan de gestion du programmes	10
С	Points accordés pour l'intégralité du Plan de gestion du programme : C = ARRONDI(A/3 x B,2)	8,60

Échelle de notation :

- 0 Aucune réponse n'a été fournie ou les exigences n'ont pas fait l'objet d'une réponse minimale
- 1 Répond partiellement aux exigences
- 2 Répond en grande partie aux exigences
- 3 Satisfait à toutes les exigences et dépasse certaines d'entre elles avec une valeur ajoutée démontrée

Exemple de données de notation uniquement à titre indicatif.

C12-1	Organigramme et interfaces
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit généralement la structure organisationnelle du soumissionnaire pour le contrat de soutien en service du programme d'étalonnage et l'approche, les processus et les procédures proposés pour assurer l'interface avec le Canada et les sous-traitants pendant toute la durée du contrat. Le manque de détails présente des risques identifiables découlant du contrat qui n'ont pas été traités au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques ou de stratégies d'urgence.
2	Décrit la structure organisationnelle du soumissionnaire pour le contrat de soutien en service du programme d'étalonnage et l'approche, les processus et les procédures proposés pour assurer l'interface avec le Canada et les sous-traitants. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.
3	Décrit intégralement la structure organisationnelle du soumissionnaire pour le contrat de soutien en service du programme d'étalonnage et l'approche, les processus et les procédures proposés pour assurer l'interface avec le Canada et les sous-traitants. Tout risque identifiable a été traité au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques et/ou de stratégies d'urgence. Démontre comment la structure organisationnelle proposée a été appliquée avec succès aux contrats de services d'étalonnage antérieurs ou comment d'autres capacités à valeur ajoutée ont été clairement indiquées et décrites.

C12-2	Maturité de la Charte relationnelle proposée
	Orientation supplémentaire en matière de notation : Les réponses seront évaluées en fonction de l'approche adoptée par le soumissionnaire pour tenir compte des concepts de gouvernance présentés à l'annexe A (énoncé des travaux), à l'appendice 3 de l'annexe A (description du Programme d'étalonnage du MDN et des CAF) et à l'annexe J (Cadre de gestion du rendement).
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Fournit une approche proposée pour l'élaboration de la Charte relationnelle et une description générale de son contenu.
2	Fournit une approche proposée pour l'élaboration de la Charte relationnelle. Fournit une ébauche de l'ébauche d'une Charte relationnelle proposée avec une description du contenu de chaque élément.
3	Fournit une approche proposée pour l'élaboration de la Charte relationnelle. Fournit un avant-projet de Charte relationnelle détaillé et complet.

C12-3	Suivi et contrôle de la gestion du programme
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit généralement l'approche de surveillance et de contrôle de la gestion du programme du soumissionnaire. Le manque de détails présente des risques identifiables découlant du contrat qui n'ont pas été traités au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques ou de stratégies d'urgence.
2	Décrit l'approche et les systèmes de surveillance et de contrôle de la gestion du programme du soumissionnaire. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.
3	Décrit en détail les systèmes de surveillance et de contrôle de la gestion du programme du soumissionnaire et démontre qu'ils ont été mis en œuvre avec succès auprès d'autres clients. Tout risque identifiable a été traité au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques et/ou de stratégies d'urgence. La capacité de valeur ajoutée démontrée a été clairement indiquée et décrite.

C12-4	Suivi et contrôle de la gestion des tâches
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit généralement l'approche de surveillance et de contrôle de la gestion des tâches du soumissionnaire. Le manque de détails présente des risques identifiables découlant du contrat qui n'ont pas été traités au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques ou de stratégies d'urgence.
2	Décrit l'approche et les systèmes de surveillance et de contrôle de la gestion des tâches du soumissionnaire. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.
3	Décrit en détail les systèmes de surveillance et de contrôle de la gestion des tâches du soumissionnaire et démontre qu'ils ont été mis en œuvre avec succès auprès d'autres clients. Tout risque identifiable a été traité au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques et/ou de stratégies d'urgence. La capacité de valeur ajoutée démontrée a été clairement indiquée et décrite.

C12-5	Suivi et contrôle de la gestion des risques
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Établit une façon générale de gérer le risque. Cerne et décrit certains risques et fournir des stratégies d'atténuation des risques éventuels et/ou des plans d'urgence pour ces risques définis.
2	Établit une façon globale de gérer le risque. Fournit un registre détaillé des risques qui détermine, décrit et évalue certains risques et fournit des stratégies potentielles d'atténuation des risques et/ou des plans d'urgence pour ces risques définis.
3	Établit une façon globale de gérer le risque. Fournit un registre détaillé des risques qui indique, décrit, évalue et priorise un large éventail de risques définis et fournit des stratégies d'atténuation des risques réalisables et/ou des plans d'urgence pour ces risques définis. Démontre comment les processus et les outils officiels de gestion des risques ont été appliqués avec succès à d'autres projets d'étalonnage.

C12-6	Plan d'activation des ressources, installations et services
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Les installations et les ressources nécessaires à l'exécution des travaux prévus au contrat sont indiquées. Démontre que la plupart des installations clés sont en place au moment de la présentation de la soumission. Les ajustements aux installations clés ou la mise en œuvre de nouvelles installations clés sont indiquées, mais peuvent présenter certains risques pour la réalisation de l'échéancier de la transition contractuelle en cours qui n'ont pas été traités par des stratégies d'atténuation adéquates et/ou des plans d'urgence. Étapes importantes de la transition – Calendrier de transition fourni.
2	Toutes les installations et les ressources nécessaires à l'exécution de l'ensemble des travaux prévus au contrat ont été indiquées. Démontre que les installations sont pour la plupart en place au moment de la présentation de la soumission et qu'elles sont opérationnelles. Démontre que les ajustements aux installations existantes ou la mise en œuvre de nouvelles installations seront réalisés dans les délais prévus pour la transition du contrat. Un calendrier de transition détaillé avec les dates de début et de fin de l'activité et les dépendances est fourni. Les risques liés aux installations sont minimes et gérables au moyen de stratégies d'atténuation ou de plans d'urgence.
3	Des descriptions détaillées de toutes les installations et ressources sont nécessaires à l'exécution de l'ensemble des travaux prévus au contrat. Démontre que les installations sont pour la plupart en place au moment de la présentation de la soumission et qu'elles sont pleinement opérationnelles. Démontre que les ajustements aux installations existantes ou la mise en œuvre de nouvelles installations seront réalisés dans les délais prévus pour la transition du contrat. Calendrier détaillé de la transition – Calendrier de mise en œuvre avec dates de début et de fin d'activité, descriptions, dépendances et chemin critique indiqués. Les risques liés aux installations sont minimes et gérables au moyen de stratégies

C12-6	Plan d'activation des ressources, installations et services
	d'atténuation ou de plans d'urgence. Démontre comment un processus de transition réussie a été appliqué avec succès à d'autres grands projets d'étalonnage et comment les leçons apprises ont été appliquées dans la formulation du plan de transition proposé par le soumissionnaire pour le contrat de soutien en service (SES) du Programme d'étalonnage du MDN et des FAC.

C12-7	Contrôle de gestion de la sécurité
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Les procédures de gestion de la sécurité sont généralement décrites.
2	Les procédures de gestion de la sécurité du personnel, des installations physiques et des données électroniques sont décrites. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.
3	Les procédures et les outils de gestion de la sécurité pour le personnel, les installations physiques et les données électroniques sont décrits en détail, sans lacunes évidentes en matière de sécurité. Les risques potentiels pour la sécurité sont cernés, décrits et évalués, de même que les stratégies d'atténuation des risques et/ou les plans d'urgence. Les liens avec le plan de GI, le plan de SLI et le plan d'AQ sont clairement indiqués. Des exemples de la façon dont ces mesures de sécurité ont été appliquées à d'autres projets gouvernementaux sont fournis.

C12-8	Processus d'amélioration continue de la gestion du rendement
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Fournit une description des processus de gestion du rendement et d'amélioration continue du soumissionnaire. Détermine les mesures de rendement du soumissionnaire qui seront utilisées pour surveiller son propre rendement.
2	Fournit une description des processus de gestion du rendement et d'amélioration continue du soumissionnaire. Détermine et décrit les mesures de rendement du soumissionnaire qui seront utilisées pour surveiller son propre rendement. Détermine les domaines où des propositions d'amélioration continue sont possibles. Donne au moins un exemple de la façon dont le soumissionnaire a appliqué les processus de mesure du rendement et d'amélioration continue à d'autres contrats et a obtenu des résultats significatifs.
3	Fournit une description détaillée des processus de gestion du rendement et d'amélioration continue du soumissionnaire. Détermine et décrit les mesures de rendement du soumissionnaire qui seront utilisées pour surveiller son propre rendement. Décrit comment ces données sur le rendement seront partagées avec le Canada. Détermine les domaines où des propositions d'amélioration continue sont possibles. Donne plus d'un exemple de la façon dont le soumissionnaire a appliqué les processus de mesure du rendement et d'amélioration continue à d'autres contrats d'étalonnage et a obtenu des résultats significatifs. Fournit au moins un exemple de proposition d'amélioration continue pour le contrat du SES du Programme d'étalonnage du MDN et des FAC dans le format proposé par le soumissionnaire et le niveau de détail prévu pour l'analyse de rentabilisation.

C12-9	Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit de façon générale l'approche du soumissionnaire à l'égard de l'élaboration de stratégies d'ACS+ et du soutien aux initiatives des femmes de la Défense.
2	Fournit une description détaillée de l'approche du soumissionnaire à l'égard de l'élaboration de stratégies d'ACS+ et du soutien aux initiatives des femmes de la Défense. Fournit au moins une stratégie pour appuyer l'engagement du Canada à utiliser l'ACS+ ou les initiatives des femmes de la Défense dans l'élaboration continue du programme d'étalonnage et des objectifs de rendement connexes avec des détails sur la façon dont il sera mis en œuvre.
3	Fournit une description détaillée de l'approche du soumissionnaire à l'égard de l'élaboration de stratégies d'ACS+ et du soutien aux initiatives des femmes de la Défense. S'engage à l'égard des mesures de rendement spécifiques de l'ACS+ que le soumissionnaire recommande d'ajouter au Cadre de mesure du rendement. Fournit au moins trois stratégies sur la façon dont ces objectifs seront atteints. Preuves fournies pour la formation à l'ACS+ suivie par le directeur du programme d'étalonnage de l'entrepreneur proposé et le directeur du service de l'entrepreneur avant la présentation de la soumission.

C12-10	Entreprises autochtones et stratégies d'amélioration de l'emploi
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit de façon générale l'approche du soumissionnaire à l'égard de l'élaboration de stratégies d'amélioration de l'emploi et des entreprises autochtones.
2	Décrit l'approche du soumissionnaire à l'égard de l'élaboration de stratégies d'amélioration de l'emploi et des entreprises autochtones. Détermine les domaines du travail où les entreprises autochtones et les stratégies d'amélioration de l'emploi peuvent s'appliquer. Fournit au moins une stratégie d'amélioration des entreprises autochtones et des objectifs de rendement connexes, ainsi que des détails sur la façon dont elle sera mise en œuvre.
3	Fournit une description détaillée de l'approche du soumissionnaire à l'égard de l'élaboration de stratégies d'amélioration de l'emploi et des entreprises autochtones. Détermine les domaines du travail où les entreprises autochtones et les stratégies d'amélioration de l'emploi peuvent s'appliquer. S'engage à prendre des mesures précises d'amélioration du rendement des entreprises autochtones que le soumissionnaire recommande d'ajouter au Cadre de mesure du rendement. Fournit au moins trois stratégies sur la façon dont ces objectifs seront atteints.

3.4 Évaluation du Plan du soutien logistique intégré

Le critère d'évaluation C-14 pour le Plan du soutien logistique intégré proposé par le soumissionnaire sera évalué conformément à la méthode de notation suivante. Les directives de notation pour chaque élément de C-14 sont fournies ci-dessous.

Nº	Critères techniques cotés	Pondération	Cote (0-3)	Note pondérée
C14-1	Protection et emballage	20%	2	0,40
C14-2	Transport de l'ETMD	40%	3	1,20
C14-3	Soutien à la gestion de l'obsolescence	15%	2	0,30
C14-4	Soutien de l'instruction	5%	3	0,15
C14-5	Documentation	5%	2	0,10
C14-6	Approvisionnement en pièces électroniques, politique de détection et d'évitement des contrefaçons de pièces électroniques	15%	3	0,45
	Note totale pondérée	100%		2,60

C14	Intégralité du Plan du soutien logistique intégré	
Α	Note pondérée totale attribuée (sur 3)	2,60
В	Maximum de points disponibles pour l'intégralité du Plan du soutien logistique intégré	7
С	Points accordés pour l'intégralité du Plan du soutien logistique intégré : C = ARRONDI(A/3 x B,2)	6,07

Échelle de notation :

- 0 Aucune réponse n'a été fournie ou les exigences n'ont pas fait l'objet d'une réponse minimale
- 1 Répond partiellement aux exigences
- 2 Répond en grande partie aux exigences
- 3 Satisfait à toutes les exigences et dépasse certaines d'entre elles avec une valeur ajoutée démontrée

Exemple de données de notation uniquement à titre indicatif.

C14-1	Protection et emballage
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit généralement l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour la conservation et l'emballage. Le manque de détails présente des risques identifiables découlant du contrat qui n'ont pas été traités au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques ou de stratégies d'urgence.
2	Décrit l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour la conservation et l'emballage. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.

C14-1	Protection et emballage
3	Décrit intégralement l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour la conservation et l'emballage. Tout risque identifiable a été traité au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques et/ou de stratégies d'urgence. Démontre comment l'approche, les processus et les procédures proposés pour la préservation et l'emballage ont été appliqués avec succès aux contrats de services d'étalonnage antérieurs ou comment d'autres capacités à valeur ajoutée ont été clairement indiquées et décrites.

C14-2	Transport de l'ETMD
	Orientation supplémentaire en matière de notation : Le Plan du soutien logistique intégré devrait comprendre :
	a) une description du concept des opérations de ramassage de l'ETMD chez l'utilisateur, du transport de l'ETMD à destination et en provenance des lieux d'étalonnage et de réparation et de la livraison de l'ETMD à l'utilisateur;
	b) un diagramme du réseau de transport proposé qui illustre l'approche du soumissionnaire à l'échelle locale, régionale et nationale, le cas échéant, pour tous les emplacements de l'ETMD spécifiés dans la liste principale d'articles;
	c) une description de la façon dont l'approche adoptée pour le transport de l'ETMD soutiendra le délai d'exécution moyen pour les étalonnages précisé dans la DP ou le délai d'exécution moyen pour les étalonnages, selon le plus court des deux, pris par le soumissionnaire dans sa proposition conformément au critère C5;
	d) une évaluation détaillée des risques de l'approche adoptée par le soumissionnaire pour le transport des ETMD à l'aide des éléments d'une évaluation des risques décrits dans la description de l'élément de données du Plan de gestion du programme LDEC/DPL 100.001.
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit généralement l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour le transport de l'ETMD. Le manque de détails présente des risques identifiables découlant du contrat qui n'ont pas été traités au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques ou de stratégies d'urgence.
2	Décrit l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour le transport de l'EMDT. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.
3	Décrit en détail l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour le transport de l'EMDT. Tout risque identifiable a été traité au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques et/ou de stratégies d'urgence. Démontre comment l'approche, les processus et les procédures proposés pour le transport de l'EMDT ont été appliqués avec succès aux contrats de services d'étalonnage antérieurs ou comment d'autres capacités à valeur ajoutée ont été clairement indiquées et décrites.

C14-3	Soutien à la gestion de l'obsolescence
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit généralement l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour la gestion de l'obsolescence. Le manque de détails présente des risques identifiables découlant du contrat qui n'ont pas été traités au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques ou de stratégies d'urgence.
2	Décrit l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour la gestion de l'obsolescence. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.
3	Décrit en détail l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour la gestion de l'obsolescence. Tout risque identifiable a été traité au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques et/ou de stratégies d'urgence. Démontre comment l'approche, les processus et les procédures proposés pour la gestion de l'obsolescence ont été appliqués avec succès dans le cadre de contrats de services d'étalonnage antérieurs ou comment d'autres capacités à valeur ajoutée ont été clairement indiquées et décrites.

C14-4	Soutien de l'instruction
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit généralement l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour le soutien à la formation. Le manque de détails présente des risques identifiables découlant du contrat qui n'ont pas été traités au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques ou de stratégies d'urgence.
2	Décrit l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour le soutien à la formation. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.
3	Décrit en détail l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour le soutien à la formation. Tout risque identifiable a été traité au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques et/ou de stratégies d'urgence. Démontre comment l'approche, les processus et les procédures proposés pour le soutien à la formation ont été appliqués avec succès dans le cadre de contrats de services d'étalonnage antérieurs ou comment d'autres capacités à valeur ajoutée ont été clairement indiquées et décrites.

C14-5	Gestion de la documentation
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit généralement l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour la gestion de la documentation. Le manque de détails présente des risques identifiables découlant du contrat qui n'ont pas été traités au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques ou de stratégies d'urgence.
2	Décrit l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour la gestion de la documentation. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.
3	Décrit en détail l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour la gestion de la documentation. Tout risque identifiable a été traité au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques et/ou de stratégies d'urgence. Démontre comment l'approche, les processus et les procédures proposés pour la gestion de la documentation ont été appliqués avec succès à des contrats de services d'étalonnage antérieurs ou à d'autres capacités à valeur ajoutée démontrées qui ont été clairement indiquées et décrites.

C14-6	Approvisionnement en pièces électroniques, politique de détection et d'évitement des contrefaçons de pièces électroniques
0	Exigence non satisfaite ou superficiellement satisfaite (p. ex. répéter l'exigence de la DP avec une déclaration selon laquelle le soumissionnaire exécutera le travail et répondra à l'exigence sans description de la façon dont cela sera fait).
1	Décrit de façon générale l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour l'approvisionnement en pièces électroniques et sa politique de détection et d'évitement des pièces électroniques contrefaites. Le manque de détails présente des risques identifiables découlant du contrat qui n'ont pas été traités au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques ou de stratégies d'urgence.
2	Décrit l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour l'approvisionnement en pièces électroniques et sa politique de détection et d'évitement des pièces électroniques contrefaites. Des éléments mineurs peuvent être manquants ou décrits de façon peu détaillée, mais ils ne présentent pas de risques importants liés à l'approche.
3	Décrit en détail l'approche, les processus et les procédures proposés par le soumissionnaire pour l'approvisionnement en pièces électroniques et sa politique de détection et d'évitement des pièces électroniques contrefaites. Tout risque identifiable a été traité au moyen de plans appropriés d'atténuation des risques et/ou de stratégies d'urgence. Démontre comment l'approche, les processus et les procédures proposés pour la préservation et l'emballage ont été appliqués avec succès aux contrats de services d'étalonnage antérieurs ou comment d'autres capacités à valeur ajoutée ont été clairement indiquées et décrites.